

Mercredi, l'Amicale des Retraités Villarois organisait son Assemblée Générale, au centre des Ecraignes à Villers-lès-Nancy. Hervé FERON a participé à ce rendez-vous en présence de Pierre BAUMANN, Conseiller Général de Laxou, et de Pascal JACQUEMIN, Maire de Villers-lès-Nancy. L'occasion de faire le point sur une année riche en activités et sur le renforcement nécessaire de la collaboration avec les acteurs publics.



Jeudi, Hervé FERON s'est rendu à l'Assemblée Générale des Anciens Combattants de Villers-lès-Nancy. Toujours en compagnie de Pierre BAUMANN et de Pascal JACQUEMIN, mais également de Pascal BRENNEUR, adjoint au maire de Villers délégué aux Anciens Combattants, ce rendez-vous a été l'occasion de revenir sur les mesures engagées en faveur des personnes ayant pris part à des conflits armés. L'effort en termes de droits sociaux est ainsi maintenu quand les dotations en matière de promotion de la mémoire augmentent de plus de 60% dans la loi de finances pour 2013. Le député reste très présent dans le débat national sur ces sujets importants.



A l'Assemblée Nationale, la semaine prochaine sera marquée par l'examen en séance publique du Projet de Loi portant Refondation de l'Ecole. Ce texte, sur lequel Hervé FERON a beaucoup travaillé en tant que membre de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Education, témoigne d'une véritable ambition pour notre système éducatif et d'une rupture avec la politique de casse en vigueur sous la précédente majorité. A cette occasion, le député-maire de Tomblaine participera activement à la discussion et à la défense du projet de loi.

Lundi, il se rendra à la Mairie de Villers-lès-Nancy où sera fêté en compagnie des parents d'élèves du collège Chepfer la réouverture d'une classe bilingue dans cet établissement scolaire. Près de 20 élèves ont déjà signifié leur intention d'intégrer ce cursus à la prochaine rentrée.

Puis, Hervé FERON prendra le train à 20h pour participer à la séance de nuit à l'Assemblée sur le Projet de Loi de Refondation de l'Ecole où il interviendra dans le cadre de la Discussion Générale.